

## ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

### *Signature de l'acte de rétrocession des espaces communs du parc d'activité de la Croisette à CAPPELLE-EN-PEVELE avec la SAS CROISETTE*

Les parties conviennent à ce que l'acte de rétrocession soit signé après réalisation ( ou à défaut l'ASL CROISETTE) par l'aménageur des travaux figurant en annexe de la délibération.

- Pour la partie voirie :
  - Reprise des espaces verts (désherbage trottoirs poste transfo, fauches au niveau des chemins piétonniers + au niveau de l'accès future extension...);
  - Enlever le béton au niveau de l'entrée de la parcelle COUSIN ;
  - Redresser et décaler (pour éviter qu'il ne soit de nouveau tordu par le passage d'un camion) le panneau de rue noir debout ;
  - Installer des dalles podotactiles au niveau des passages piétons ;
  - Réparation des bordures cassées ;
  - Marquage du stop et picto vélo à l'entrée ;
  - Mise à niveau de la chambre France télécom dans la raquette.
  - Reprise du cheminement traversant le PA du nord au sud de 3 m de large en stabilisé permettant une utilisation cyclable conformément au permis d'aménager n° PA 059 129 11 B0001 - 01.
- Pour la partie éclairage public
  - 1 luminaire à redresser ;
  - 1 trappe de visite à remettre ;
  - 1 luminaire à changer car vitre cassée.
- Pour la réserve incendie :
  - Mise en conformité de l'ouvrage et rétrocession à NOREADE
- Pour la régularisation de l'alignement sur la rue de LILLE :
  - Acquisition par le Département des parcelles A2342 et A2344
- Pour les séquestres
  - Remboursement par l'aménageur des séquestres aux entreprises concernées.